

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **44**
Nombre de représentés : **11**
Nombre d'absents : **9**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE ONZE JUILLET à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_072_CC_12
ZA Saline : Lancement du concours relatif
aux études de MOE

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - Mme Jocelyne JANNIN - M. Josian ACADINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 55

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
4 juillet 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
18/07/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Alexis POININ-COULIN procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD procuration à Mme Jasmine BETON - M. Bruno DOMEN procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Audrey FONTAINE procuration à Mme Lucie PAULA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024

AFFAIRE N°2024_072_CC_12 : ZA SALINE : LANCEMENT DU CONCOURS RELATIF AUX ÉTUDES DE MOE

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement de zones d'activités économiques, la Communauté d'Agglomération du Territoire de l'Ouest soutient la croissance économique en offrant aux entreprises et organismes des terrains et locaux nécessaires à leur développement. L'objectif est de fournir des espaces bien aménagés et modernes situés à des emplacements stratégiques.

Le Territoire de l'Ouest prévoit de créer une nouvelle zone d'activités à la Saline, dans le quartier de l'Ermitage, pour dynamiser ce secteur et restructurer le bourg de la Saline. La zone de Vue-Belle, réalisée au début des années 2000, affiche un taux de remplissage maximal, démontrant le dynamisme du secteur.

Le projet d'aménagement envisagé concerne une surface brute de 5 hectares, visant à offrir des lots économiques sous forme d'ateliers destinés aux entreprises de production situées dans les hauts de l'Ouest. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie de développement économique de la micro-région, en fournissant des infrastructures modernes et adaptées aux besoins des entreprises des hauteurs de l'ouest.

Préalables et Contraintes

Le site du projet présente plusieurs contraintes qu'il est essentiel de considérer pour une planification adaptée. La ravine de l'Ermitage pose des problèmes de gestion des eaux pluviales (EP), nécessitant des solutions spécifiques pour éviter les inondations et les débordements. De plus, cette ravine présente des défis environnementaux, étant partiellement classée comme zone inconstructible selon le Plan de Prévention des Risques (PPR), et présentant également des caractéristiques en termes de couloir de circulation de l'avifaune marine. La présence de la canalisation ILO sur le site ajoute une contrainte supplémentaire, imposant des précautions particulières lors des travaux.

Le terrain est marqué par un dénivelé important, rendant l'insertion des infrastructures dans la pente particulièrement complexe. Cette topographie exige une planification méticuleuse pour garantir la stabilité des constructions et l'accessibilité des ateliers. Par ailleurs, l'accès à la route départementale (RD6) doit être coordonné avec l'entrée du bourg, nécessitant une étude de trafic pour éviter les congestions et assurer une circulation fluide. Enfin, un assainissement collectif est prévu, impliquant une extension du réseau d'eaux usées sur une longueur de 600 mètres.

Programme Prévisionnel des Travaux

Le programme prévisionnel des travaux comprend la construction de 11 lots, représentant une surface totale de 11 630 m². Les ateliers seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage (MOA) sur les lots 1, 2, 3, 4 et 5, tandis que les lots 6, 7, 8, 9, 10 et 11 seront construits ultérieurement. Le choix de la maîtrise d'ouvrage technique (MOE) pour l'aménagement et la construction des ateliers se fera par l'organisation d'un concours, garantissant ainsi la qualité et l'innovation dans les réalisations.

L'intégration paysagère est une priorité, avec une optimisation de l'utilisation du foncier pour maximiser l'efficacité des espaces disponibles. Des prescriptions spécifiques seront établies pour le programme de construction des ateliers, assurant leur conformité aux exigences locales et environnementales.

Une déchetterie, s'étendant sur une emprise d'environ 2 500 m² est également programmée.

Montant des Investissements

Le coût total des travaux est estimé à 20 millions d'euros, répartis entre les aménagements (4 millions d'euros) et la construction des ateliers (16 millions d'euros). Le financement proviendra principalement du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), avec une contribution spécifique pour la déchetterie (FEDER 2.6.1) et deux lots jouxtant la RD 6 financés par les fonds propres du Territoire de l'Ouest.

Calendrier Prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet est structuré en plusieurs phases. La finalisation des études complémentaires est prévue pour la mi-2024, suivie du lancement du concours pour les études de maîtrise d'œuvre (MOE) en octobre 2024. Les études de MOE se dérouleront de 2025 à la mi-2026, avec un début des travaux programmé pour 2027.

État d'Avancement

À ce jour, l'étude de programmation est en cours de finalisation et le concours de maîtrise d'œuvre (MOE) est en préparation. Cela marquera le début officiel du processus de sélection des entreprises et des équipes chargées de la réalisation des ateliers. Cette étape cruciale permettra de définir les meilleures solutions techniques et architecturales pour le projet, en tenant compte des contraintes et des objectifs fixés par le Territoire de l'Ouest.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/06/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 18/06/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER le programme des travaux de la zone d'activité de La Saline ;**
- APPROUVER le lancement du concours des études de maîtrise d'œuvre technique de cette zone;**
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

Annexe : Plan de composition ZA

